



# Commune de Confignon

Mairie et Secrétariat

Case postale 18  
Chemin de Mourlaz 2  
1232 Confignon  
Tél. 022 850 93 93  
Fax 022 850 93 92

-----  
[info@confignon.ch](mailto:info@confignon.ch)  
[www.confignon.ch](http://www.confignon.ch)



Affaire traitée par : DMU/mr  
[info@confignon.ch](mailto:info@confignon.ch)

**Concerne :** Votre courrier du 11 mars 2019 – PLQ Vuillonnex

Monsieur,

Votre courrier cité en marge nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

En premier lieu, nous vous informons que le projet de Vuillonnex a fait l'objet d'une démarche de concertation avec différents publics sur la base de l'image directrice, proposée par les mandataires. Les contributions issues des associations, des groupes de population, des riverains, des propriétaires et de possibles futurs habitants ont largement fait évoluer cette image dont votre comité a pu discuter la dernière version.

D'autre part, nous tenons ici à rappeler que les autorités de Confignon ont réussi à convaincre les autorités cantonales pour que le changement de régime de zone dans ce secteur soit en bonne partie réalisé en zone de développement 4A et non en zone de développement 3, comme cela est souvent le cas.

Ceci permet de réaliser des immeubles de petit gabarit à proximité des habitations existantes. Plus éloignés, les immeubles B, qui font l'objet de vos remarques, sont parfaitement dans la cible des gabarits acceptés et respectent la densité exigée par le type de zone cité plus haut. Cette disposition des bâtiments ainsi que leurs gabarits donneront aux futurs habitants des percées visuelles intéressantes, tout en minimisant l'impact sur les logements existants. De plus, de généreux espaces publics seront dégagés pour offrir ainsi une ouverture sur un grand parc public. Ce dernier constitue sans aucun doute un élément principal de la qualité de vie du nouveau quartier. Nous espérons que vous l'appréciez à sa juste valeur, même si vous ne le mentionnez pas.

Concernant la Maison des vies, il est à indiquer qu'elle est située en zone de développement 3 et son gabarit est inférieur à ce qui peut être réalisé sur ce type de zone. Le programme, encore à titre indicatif à ce jour, reste à préciser. C'est la raison pour laquelle les autorités communales sont en lien avec les autorités sanitaires et sociales cantonales, avec des organismes en lien avec les personnes âgées, les jeunes et la petite enfance pour définir la meilleure organisation pour la réalisation de la maison intergénérationnelle. Le programme comporte également des immeubles IEPA, que ce soit au sein même de la Maison des vies ou dans les immeubles à proximité (p. ex. immeubles B). C'est aussi dans

cette optique que le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté un crédit pour un assistant de maître de l'ouvrage afin de se faire accompagner dans ses réflexions en lien avec la réalité du terrain.

Quant à la question de la mobilité, vous avez raison de la soulever. En effet, elle est une préoccupation majeure pour notre commune. La responsabilité de nous tous est de nous assurer la mise en place des mesures de mobilité adéquates pour accompagner le développement des nouveaux quartiers. C'est pourquoi nos deux communes Confignon et Plan-les-Ouates ont signé avec l'Etat la convention sur la mobilité dans le cadre du projet des Cherpines. Une convention similaire est en cours de rédaction pour le projet Bemex Est.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de miser sur une seule et unique solution, qui est le rail. Ce projet est certes intéressant mais sa mise en service en 2030 est purement hypothétique. Par ailleurs, le Conseil administratif a déjà demandé lors de la dernière législature une extension du Léman Express passant par les Cherpines et allant en direction de Bemex.

Le pire des scénarios serait un développement du quartier des Cherpines sans aucune mesure de mobilité réalisée au préalable ou en concomitance.

C'est également la raison pour laquelle le Conseil municipal a récemment voté 2 résolutions dont l'une est pour demander au Grand conseil d'accepter le crédit d'étude pour le transport par câble aux Cherpines et l'autre est pour soutenir l'extension de la ligne du Léman Express en direction des Cherpines, Bemex et Aéroport dans le cadre du schéma directeur du réseau du rail (LRTP, rsGE H1 50). Par ailleurs, la commune a sollicité le Conseiller d'Etat d'affiner le tracé de la liaison tangentielle. Quant aux navettes ou petits bus, ils feront l'objet de discussions lors du prochain plan d'action des transports collectifs.

Comme vous le constatez, les actions des autorités de Confignon ainsi que le travail réalisé par le groupe de mandataires ont conduit à un projet de Vuillonex, empreint de qualités qui ont été relevées durant les différents ateliers. A nos connaissances, des habitants de Confignon ainsi que des personnes vivant dans d'autres communes ont déjà manifesté leur intérêt d'acquérir un appartement dans ce quartier.

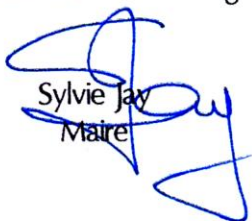
Certes, les phases suivantes demanderont encore des affinages qui sont usuelles dans tout type de projet de développement. Toutefois, nous pouvons garantir que les autorités communales œuvreront pour que la qualité déjà perçue puisse être maintenue et améliorée pour les habitants actuels du secteur, mais également pour les futurs utilisateurs et habitants de cette zone. Il va sans dire que la participation des habitants et des associations comme la vôtre sera primordiale dans ce processus.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

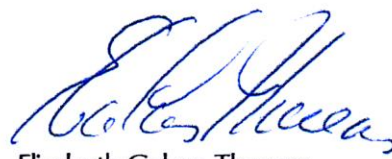
Pour la commune de Confignon



Dinh Manh Uong  
Conseiller administratif



Sylvie Jay  
Maire



Elisabeth Gabus-Thorens  
Conseillère administrative

Cc: Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers municipaux de Confignon  
M. Pierre Robyr, chef de projet, Office de l'urbanisme